

ÉTUDES PHILOLOGIQUES

SUR LES

INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES

DE RENNES

— LE NOM DE PEUPLE REDONES —

PAR

ROBERT MOWAT.

(Extrait du tome VII des *Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.*)

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK,
Rue Richelieu, 67.

1870

RENNES
LIBRAIRIE VERDIER,
Rue Nette-Fablot, 3.

221

c

386

83

Études philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes

Robert Mowat



Paris - Rennes, 1870

Exporté de Wikisource le 30 juin 2026

Cet ouvrage a fait l'objet d'une [revue critique](#) par [Camille de la Berge](#) en 1871

ÉTUDES PHILOLOGIQUES
SUR LES
INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES
DE RENNES

— LE NOM DE PEUPLE REDONES —

PAR
ROBERT MOWAT.

(Extrait du tome VII des *Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.*)

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK,
Rue Richelieu, 67.

RENNES
LIBRAIRIE VERDIER,
Rue Motte-Fablet, 5.

1870

DU MÊME AUTEUR :

NOMS PROPRES ANCIENS ET MODERNES, ÉTUDE D'ONOMATOLOGIE
COMPARÉE. — Paris, *Librairies Franck et Didier*, 1869. — In-8°.

ÉTUDES PHILOLOGIQUES
SUR LES
INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES
DE RENNES.

— *LE NOM DE PEUPLE REDONES.* —

Colligite fragmenta ne pereant.

Les seuls spécimens d'épigraphie gallo-romaine que possède le Musée de Rennes consistent en deux fragments d'inscriptions provenant des démolitions exécutées dans le vieux mur d'enceinte pendant l'hiver de 1868, sur l'emplacement de la porte Saint-Michel, pour le prolongement de la rue Rallier.

De ces deux fragments, le plus grand, c'est-à-dire celui qui porte six lignes mutilées à chacune de leurs extrémités, a été publié dans le vi^e volume des [*Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*](#) (p. 133), ainsi que dans le xvii^e volume de la *Revue Archéologique* (p. 246). Je me suis assuré, par un collationnement attentif, que les deux lectures proposées ne sont pas parfaitement d'accord, ni entre elles, ni avec l'original. Quant à l'autre fragment, réduit à sept lettres, dont deux presque effacées, il a été

passé sous silence, ayant été jugé, sans doute, de trop peu d'importance. Et cependant, si bref qu'il soit, on aurait tort de le laisser dans l'oubli, car l'interprétation de l'inscription à laquelle il a appartenu dépend éventuellement de cette pierre dédaignée. Il n'est nullement téméraire de supposer que le mur d'enceinte recèle encore dans ses flancs d'autres portions du même monument épigraphique, dont la restitution deviendra un jour possible à la suite de quelque heureuse circonstance que les archéologues, désormais prévenus, ne manqueront pas de guetter.

C'est ainsi qu'on s'attend, lors de la reconstruction prochaine de l'église de Monaco, à y retrouver des portions du fameux *Tropaeum Alpium* dont Pline nous a heureusement conservé le texte, et dont quelques échantillons, récemment découverts à la Turbie parmi les voussoirs d'une ancienne porte fortifiée, viennent d'être déposés au Musée de Saint-Germain.

Dans le cas d'inscriptions tronquées, comme celles de la porte Saint-Michel de Rennes, il ne suffit pas, aux personnes qui ne peuvent les étudier sur place, d'en posséder une bonne transcription pour arriver à reconstituer intégralement le texte.

Ce n'est qu'à la condition de connaître le contour même de la cassure et l'aspect des parties dégradées qu'on sera en mesure de faire un choix raisonné des lettres à restituer. Disons-le en passant, c'est là un soin que négligent trop souvent les éditeurs de textes épigraphiques.

D'après toutes ces considérations, il m'a semblé qu'il y aurait à la fois utilité et intérêt à réunir, dans une représentation figurative exécutée avec fidélité, les fragments lapidaires dont je viens de parler. J'ai pensé aussi que l'on me saurait gré de donner, par la même occasion, un dessin de l'inscription de la porte Mordelaise, d'après l'épreuve photographique présentée par M. Goupil à la Société Archéologique. Bien des personnes apprendront sans doute avec étonnement que, malgré l'extrême facilité des moyens de vérification, cette inscription, si souvent publiée, n'a presque jamais été donnée d'une manière exacte dans tous ses détails ; il y a tantôt suppression, tantôt addition de lettres ; d'autres fois, l'ordonnance linéaire fait défaut ou n'est indiquée que d'une manière erronée ; qu'il me suffise, pour le moment, d'une simple énonciation. Par une singulière inadvertance, le savant éditeur du « Cartulaire de Redon » (Prolégom. p. CXXI) dispose sur

trois lignes l'inscription de Gordien III ; or, elle en a *cinq*, en réalité ; cela saute aux yeux de n'importe qui passe par la porte Mordelaise.

Pour commencer, je vais faire connaître les fragments lapidaires de la porte Saint-Michel. Les caractères qu'on y voit tracés sont des capitales romaines d'un style extrêmement pur et d'une facture soignée. On remarque que, sur chacun d'eux, la hauteur des lettres va en décroissant d'une ligne à la suivante, ainsi que cela se rencontre très-fréquemment dans l'épigraphie romaine. J'incline assez volontiers à croire que cette particularité ne doit pas être attribuée à un simple caprice du lapicide, mais qu'elle résulte de certaines habitudes techniques et conventionnelles auxquelles semblent faire allusion quelques passages d'auteurs anciens. Qu'il me soit permis d'en faire la citation *in extenso*. Dans le peu de lignes que Trebellius Pollion consacre au règne éphémère de l'usurpateur Ap. Claudius Censorinus, nous lisons ce qui suit : « Exstat ejus sepulcrum in quo grandibus literis circa Bononiam incisi sunt omnes ejus honores ; ultimo tamen versu adscripto, FELIX AD OMNIA, INFELICISSIMUS IMPERATOR. » De son côté, Cicéron dit : « Huic etiam Romæ videmus in basi statuarum maximis literis incisum, A COMMUNI SICILIÆ DATAS ; »^[1] et ailleurs : « In qua (*i. e.* basi) grandibus literis P. Africani nomen erat incisum, eumque CARTHAGINE CAPTA RESTITUISSE perscriptum. »^[2] L'interprétation qui s'offre le plus naturellement à l'esprit après une première lecture de ces passages, c'est que les inscriptions dont ils nous entretiennent étaient, depuis le commencement jusqu'à la fin, uniformément composées de grandes lettres ; cependant, en pressant davantage le texte, mais sans le forcer, on peut admettre que certaines portions étaient figurées en caractères plus grands que d'autres, dans l'intention de mieux mettre en évidence, soit le *cursus honorum*, soit le nom du titulaire ou toute autre mention spéciale. Quoiqu'il en soit de cette question incidente, je reviens à nos fragments pour faire observer qu'ils paraissent être l'œuvre du même ouvrier ; la nature de la pierre est identique pour chacun d'eux ; enfin, circonstance non moins significative, les deux fragments gisaient dans le voisinage le plus immédiat quand on fit leur découverte. Tout concourt donc, *a priori*, à nous les faire regarder comme contemporains l'un de l'autre, sinon comme débris d'un même monument. C'est ce qu'il convient d'examiner.

Le fragment que je désigne par le n° 1 sur la planche I porte, en trois lignes, les lettres

...HON...
...VSDIV...
...I.

Il n'y a aucune hésitation possible pour celles de la première ligne et pour les deux premières de la deuxième ligne ; mais le D et le I, presque entièrement emportés par l'usure, exigent une inspection plus attentive ; on peut cependant les reconnaître encore, ainsi qu'une amorce du V ; de la troisième ligne il ne subsiste qu'un faible vestige, représenté par un petit trait vertical placé au-dessous du S, et appartenant soit à un I, soit au jambage de droite d'un N. Dans les groupes *...hon.. vs div..*, je reconnais les lambeaux d'une formule dédicatoire bien familière aux épigraphistes : *In honorem domus divinae* — en l'honneur de la divine famille (à savoir, impériale).

En la disposant d'après la coupe que j'ai adoptée, il est facile de constater que l'on tombe parfaitement en lignes, c'est-à-dire que l'en-tête d'une ligne correspond, sur la même verticale, à celui de la ligne voisine ; c'est là une épreuve qui garantit la justesse de la restitution. Nous possédons une ligne entière et, comme conséquence, nous connaissons du même coup, très-approximativement, la dimension de l'inscription dans le sens horizontal ; elle devait avoir, marges comprises, environ 60 ou 65 centimètres. Quant au surplus du texte, il faut, dans l'état actuel des choses, nous résigner à l'ignorer ; le bloc que nous avons sous les yeux nous a révélé tout ce qu'il est capable de donner par lui-même, et la question est résolue au point de vue intrinsèque.

Si l'on veut aller plus loin et se former une idée de l'âge et de la destination probables du monument, il ne reste guère plus, pour se maintenir sur le terrain des inductions légitimes, qu'un moyen indirect d'information ; c'est de prendre connaissance des textes épigraphiques, complètement déterminés, où se rencontre la formule *in honorem domus divinae*, et d'en inférer les cas auxquels elle est applicable.

On ne s'attend pas à ce que je rassemble ici tous ces textes, car ils sont assez nombreux ; je me bornerai donc à reproduire quelques-uns de ceux où

la formule se montre, soit explicitement en toutes lettres, soit elliptiquement sous la forme habituelle des sigles IN. H. D. D.

1° Pro Salute Aug(usti), In honorem D(omus) D(ivinae), Soli Invicto Mythr(ae), Hilarus Aug(usti) Lib(ertus) Tab(ularius) Pr(ovinciae) N(orici), Et Epicetus Ark(arius) Aug(usti) N(ostri), Tem(plum) Vetustate Conl(apsum) Sumptu Suo Cum Pictura Refe(cerunt), Imp(eratore) D(omino) N(ostro) Gordiano Aug(usto) Et Aviola (consulibus), C(aio) Rom(ilio) D(ecurione), N(umerio) Licin(io) Marcello Pat(re). D(ie) VIII K(alendas) Julias.

(*Muratori*, Thesaur. Vet. Inscript. CCCLX, 4.)

2° In Honorē Domus Divinae, Dis Matrabus, Vicani Vici Pacis.

(*Gruter*, Corp. Inscript. XCII, 1.)

3° In Honorem Domus Divinae, Nautae Aruranci..... Aramici Scholam De Suo Instruxerunt L(oco) D(ato) D(ecreto) D(ecurionum.)

(*Orelli*, Inscr. Lat. Sel. Collect. n° 365.)

4° In Honorem Domus Divine, (*sic*) Ex Decreto Ordinis Saltus Sumelocennensis, Curam Agent(ibus) Jul(io) Dextro Et C(aio) Turran(io) Marciano II Viris Ci(vium.....)

(*Orelli*, ib. n° 5248.)

5° In H(onorem) D(omus) D(ivinae), Dae (*sic*) Lune (*sic*) Marcelinus Placidinus D(ecurio) C(ivium) R(omanorum) Mog(ontiaci) Et Martinia Martiniame (*sic*) Ex Voto P(osuerunt), J(ulio) Tacito Et Aemiliano Cos(ulibus.)

(*Orelli*, ib. n° 4980.)

Je m'arrête, afin de ne pas multiplier outre mesure mes citations ; mais pour épargner des recherches fastidieuses aux personnes qui désireraient une plus grande variété de renseignements, je donne les indications suivantes, dont le nombre pourrait être encore augmenté :

Gruter, VII, 5 ; XII, 10 ; XXXIV, 7 ; LIII, 10 ; LV, 10 ; LXII, 4 ; LXIV, 6 ; LXXII, 4 ; CVIII, 1 ; CXII, 12 ; CLXIII, 5.

Orelli, 178 ; 180 ; 181 ; 325 ; 403 ; 404 ; 929 ; 1986 ; 4983 ; 5027 ; 5238 ; 5241 ; 5247 ; 5783 ; 5784 ; 5786 ; 6803 ; 6804 ; 7151 ; 7259.

Huebner, Corp. Inscript. Lat. t. II, 3221, 3231.

Mommsen, Inscript. Helv., 14.

D'après l'analogie de la majorité de ces exemples, il est légitime de conclure que notre fragment appartenait probablement à un monument votif dont la date devait être comprise entre les années 171 et 246 de notre ère, et très-vraisemblablement dans la dernière partie de cette période. Il résulte, en effet, d'une observation due à M. Henzen, que la formule *in honorem domus divinae* apparaît pour la première fois en 171, et qu'elle tombe en désuétude vers 246.

Je passe maintenant à l'examen du fragment n° 2 de la planche I. Toutes les lettres tracées dans l'intérieur de l'aire que l'on a sous les yeux sont d'une netteté qui ne laisse rien à désirer ; je ne m'occupe donc que de celles qui, se trouvant tout près du bord de la pierre, sont partiellement oblitérées et nécessitent quelques mots d'explication. La première lettre de la ligne supérieure est certainement un H dont il ne reste plus que le jambage de droite, et dont la barre a été effacée par l'usure ; l'autre jambage devait se trouver sur un fragment absent. Au-dessous de ce H et à la ligne suivante, on voit un trait oblique qui figure le bras droit d'un V ; sur cette même ligne, mais au bord opposé, se montre un petit trait horizontal qui peut appartenir à la traverse d'un T ; sur la troisième ligne, le N est précédé d'une trace verticale très-faible qui paraît être le jambage d'un I ; le A de cette même ligne est suivi d'une lettre dont il ne reste qu'un jambage surmonté d'une amorce horizontale, de telle sorte qu'on peut compléter par la pensée, soit un E ou un F, soit un P ou un R. Les trois dernières lignes n'ont sur leurs bords aucune lettre incertaine. L'ensemble des caractères dont la lecture est assurée se réduit donc à :

...HONOR...
...VINAEE...
...INIMA...
...OSTVMI..
..EETAVGQ...
..ITASRIED..

C'est encore à la formule *in honorem domus divinae* que je rapporte le groupe complet *honor*, de la ligne supérieure, et le groupe partiel, *viniae*, de la deuxième ; mais le cas actuel diffère de celui du fragment n° 1 en ce que

les positions relatives des quatre membres de la formule se trouvent notablement modifiées dans le champ épigraphique ; pour satisfaire aux exigences du cadre, notre deuxième alinéa doit être pris sur la lettre initiale du mot *divinae*, tandis que précédemment c'est le M du mot *domus* qui a servi d'en-tête à la deuxième ligne.

La facilité et le succès avec lesquels la formule vient de se prêter à nos essais de restitution, en passant par l'épreuve de deux coupes différentes, sont de nature à inspirer confiance dans la sincérité de la lecture que nous proposons, tant pour le fragment n° 1 que pour le fragment n° 2. Non-seulement nous possédons la ligne supérieure dans son intégrité littérale, mais, en donnant aux lettres restituées le style des lettres existantes, nous arrivons à déterminer très-approximativement la longueur de cette ligne, c'est-à-dire la largeur de façade de l'inscription. En tenant compte des marges, on peut estimer que cette dimension était d'environ 60 ou 65 centimètres ; c'est la même largeur que, par des motifs analogues, nous avons attribuée à la façade de l'inscription dont le fragment n° 1 faisait partie ; c'est aussi la même largeur que l'on obtient en mesurant l'inscription de Gordien III. Dès maintenant se présente à l'esprit une question que nous posons sous toutes réserves des résultats auxquels conduiraient éventuellement de nouveaux éléments d'information. Nous avons dit que la nature de la pierre paraît absolument la même pour chacun des deux blocs ; outre cette identité physique, nous avons aussi constaté l'identité de style des lettres qui y sont tracées ; voici qu'à présent nous découvrons sur l'un et sur l'autre l'existence simultanée de toute une phrase caractéristique, et, subséquemment, la preuve que les deux façades étaient de même largeur. N'y a-t-il pas là des motifs suffisants pour présumer que nous avons sous les yeux deux fractions d'un seul et même texte qui était répété sur les faces opposées d'un monument unique, par exemple, d'un ex-voto à base carrée ? Bien plus, cette hypothèse aurait pour effet d'expliquer comment la coupe linéaire de la formule dédicatoire s'est faite de deux manières différentes ; le lapicide, ayant sans doute reconnu tardivement que la hauteur des lettres qu'il avait adoptée pour le tracé de la première façade n'était pas en rapport avec l'espace disponible, et ne voulant pas commettre la même faute sur la deuxième façade, avait pris le parti de changer le module des lettres, et comme la longueur des lignes était la même dans l'un

et dans l'autre cas, une différence avait nécessairement dû s'ensuivre dans les alinéas.

Quant aux mots qui suivaient la formule dédicatoire, j'avoue que jusqu'à présent toutes mes tentatives de restitution sont demeurées infructueuses ; mais j'espère qu'un autre, plus heureux que moi, pourra tirer parti des résultats acquis pour combler d'autres lacunes. Je dois cependant ajouter quelques observations qui, sans jeter en ce moment un grand jour sur le corps du texte, ne seront peut-être pas absolument inutiles. D'après la place disponible, le nombre de lettres qu'on peut inscrire dans la partie laissée en blanc, en tête de chacune des lignes suivantes, est de deux ou trois lettres au plus, selon le cas ; ainsi, le groupe *ostvmi*, de la quatrième ligne, appelle évidemment à sa gauche un *P* complémentaire qui ne laisse plus de place que pour une seule lettre ; ce devait être, très-vraisemblablement, la sigle initiale d'un des prénoms usités dans la nomenclature romaine, L(ucius), P(ublius), M(arcus), etc. En effet, *Postumi* appartient soit à la déclinaison de *Postumus*, soit à celle de l'une des formes dérivées *Postumius*, ou *Postumianus* ; or, le nom gentilice *Postumius* est incomparablement plus usité qu'aucun des surnoms *Postumus* ou *Postumianus*, et, de plus, on sait qu'en règle le *prænomen* était immédiatement suivi du nom de famille, et non pas du *cognomen*. Il s'agit donc ici d'un *Postumius*, et ainsi se trouve écartée l'hypothèse que l'on serait tenté de faire en attribuant à M. Latinius Cassianus *Postumus* le fragment épigraphique n° 2. D'ailleurs, le règne de cet empereur (258-267) est postérieur à l'époque (ann. 246), où la formule *in honorem domus divinae* avait cessé d'être en usage.

Je passe à la sixième ligne, *itasried*, et j'observe que le groupe *itas* forme le deuxième tronçon du mot *civ-itas*, dont la première partie, *civ*, renferme précisément les trois lettres nécessaires pour occuper la place vacante en tête de la ligne. Quant au groupe *ried*, la seule restitution qui me paraisse possible consiste, à rétablir en entier le mot *riedonum*, que je lis pour *redonum*.

Au point où je suis parvenu, je demande à entrer dans quelques développements au sujet de ce nom de peuple sur lequel se concentre l'intérêt principal de la question. La mention des *Redones* est, en effet, tellement rare en épigraphie, qu'on n'en connaît jusqu'à présent qu'un seul autre exemple, celui de l'inscription de Gordien III, à la porte Mordelaise,

et encore cette mention ne figure-t-elle que sous la forme d'une sigle, R, longtemps regardée comme énigmatique.

Et d'abord, il faut rendre compte de la présence d'un *i* dans la première syllabe d'un mot que l'on est habitué à orthographier *Redones* ; l'explication la plus commode consiste à attribuer cette anomalie tout simplement à l'ignorance ou à l'inadvertance du lapicide ; on rencontre souvent des formes défectueuses de ce genre, comme *habiet* pour *habet*, *lumphieis* pour *lumpheis*, etc. Je crois cependant pouvoir présenter une explication qui satisfera des esprits plus exigeants. Que le nom des *Redones* ait, dans certaines circonstances, été prononcé et écrit *Riedones*, c'est ce que laisse clairement entrevoir la leçon Ῥηήδονες ; que Wilberg, et plus tard M. L. Renier, ont adoptée dans leurs éditions de Ptolémée. Il est même remarquable que l'édition de Jodocus Hondt (*Amsterd.*, éd. 1605, p. 47), porte dans la partie latine la forme *Riedones* en regard de Ῥηήδονες. Nous allons voir qu'il est possible de confirmer la légitimité de ces inductions par des considérations d'un autre ordre.

Ce que l'on connaît de la phonétique gauloise se réduit à si peu de chose, qu'on ne peut guère en parler qu'à l'aide de rapprochements empruntés aux idiomes congénères. Or, on sait que, dans les langues néo-celtiques, le *ē* long est sujet à se diphthonguer, et que, notamment en irlandais, cette voyelle se change souvent en *ia* (Zeuss, *Grammatic. Celtic*, p. 21 et 113) ; exemples : lat. *rēgula*=irl. *riagol*, lat. *Rhēnus*=irl. *Rian*, b.-bret. *lec'h*=irland. *liac*. Il est extrêmement probable que, dans les dialectes gaulois, le *e* long dégénérait en un son bivocal très-voisin du *ia* irlandais ; en effet, des inscriptions et des monnaies de la Gaule montrent que le groupe *ii* servait à la transcription du *e* latin : *MIIRITO* = *merito*, *LIIPIDI* = *Lepidi*, *TASGITIOS* = *Tasgetius*, *RIIMOS* = *Remus*. Entre les diphthongues *ia* et *ii*, il y a évidemment place pour le son bivocal *ie* ; si maintenant l'on songe que le nom du char que les Gaulois appelaient *rēda* (improprement orthographié *rhēda*) subsiste encore dans l'irlandais *riad*, on n'hésitera pas à admettre que *Riedones* soit une variante dialectale de *Redones*, avant-courrière de la forme *Ridons*, fournie par des monnaies carolingiennes. Un degré d'accentuation plus énergique me paraît en avoir fait sortir la forme *Raedonum* qui se lit^[3] sur un manuscrit du x^e siècle (cfr. Βητάρρα, *Biterrae*, *Baeterrae* ; *rheda*, et sa variante *rhaeda*, citée par M. de

Belloquet, n° 40). En regard de la diphthongaison indigène en *ie*, *ii*, je dois signaler le son bivocal *oi*, *oe*, *oa*, importé par les Bretons insulaires, auxquels on est redevable de la forme *Roazon*, nom de Rennes, la ville des *Redones* en bas-breton.

J'ai rendu compte du groupe épigraphique *Ried*, que je regarde comme le radical de *Riedonum* ; je vais maintenant donner les raisons pour lesquelles je préfère la terminaison *onum* à toutes celles qu'on peut grammaticalement imaginer pour les divers déterminatifs du mot *civitas*, tels que *Redonica*, *Redonensis*, *Redonensium*. J'ai d'abord, en faveur de la construction *civitas Riedonum*, l'analogie des cas similaires, *civitas Pictorum*, *civitas Lingonum*, etc., etc., suivant un usage pour ainsi dire constant, non-seulement dans l'épigraphie contemporaine^[4], mais aussi dans des documents écrits à une date postérieure. La *Notice des Provinces et des Cités de la Gaule*, rédigée sous Honorius (395-423), construit invariablement le mot *civitas* avec le génitif pluriel d'un nom ethnique. Un fait remarquable qui, je crois, est resté inaperçu jusqu'à présent, c'est que tous les noms de peuples terminés en *-ensium*, et la liste en est nombreuse dans la *Notice*, ont, sans exception, pour radical un nom de ville ; exemples : *Lugdunensium*, *Turnacensium*, tandis que, dans les noms de peuples qui n'ont pas cette terminaison, le radical ne représente aucun nom de lieu connu à cette époque ; exemples : *Turonum*, *Santonum*. C'est qu'en effet, à la terminaison *-ensis* s'attache une idée essentiellement locative, habitative ; les thèmes sur lesquels ont été formés les adjectifs *Carthaginensis*, *Atheniensis*, ont un caractère topologique tout aussi manifeste que les mots *atriensis*, *castrensis*, *hortensis*, dérivés de *atrium*, *castrum*, *hortus*.

On peut affirmer que toute forme dérivée d'un nom ethnique par l'addition du suffixe *-ensi-s* appartient à la latinité de la décadence ; c'est au commencement du VII^e siècle, et tout au plus vers la fin du VI^e, qu'apparaissent dans les écrits de Grégoire de Tours, de Fortunat, d'Isidore de Séville, les formes barbares, telles que *Lingonensis*, *Turonicensis* et *Turonensis*. De l'époque gallo-romaine à l'époque franque, une révolution grammaticale s'opère dans la nomenclature territoriale de la Gaule, et aux anciennes dénominations, *civitas Redonum*, *civitas Lugdunensium*, *civitas Senonum*, se substituent les locutions moins concrètes, *civitas Redonensis*,

civitas Lugdunensis, civitas Senonensis, qui désignent des circonscriptions politiques, tandis que les dénominations proprement topographiques prennent plutôt les terminaisons *-icus, -iacus* ; exemple : *urbs Redonica, pagus Redonicus, urbs Parisiaca, pagus Parisiacus*. Tels sont du moins les résultats de la comparaison que chacun peut faire comme moi en mettant en regard, d'un côté, la *Notice des Provinces et des Cités*, et, de l'autre, la *Liste des divisions territoriales de la Gaule Franque*, telle qu'elle a été dressée par Guérard (*op. cit.*, p. 144-154). Il ne s'agit ici, bien entendu, que des caractères généraux de la transformation subie par le langage géographique, sur lequel agissent, tout comme sur la langue courante, des causes très-complexes de confusion. Quelques cas exceptionnels qui se rencontrent çà et là ne diminuent point la portée des propositions que je viens d'émettre ; sans m'attacher à les relever tous, je me contente de mentionner les expressions *urbs Redonum, civitas Redonica, pagus Redonicus* et *pagus Redonensis* qui se rencontrent tour-à-tour dans le Cartulaire de Redon.

De toutes ces considérations, il ressort une conclusion que je retiens pour ce qui concerne notre fragment épigraphique n° 2 : sous peine d'anachronisme, on doit s'interdire de restituer sur un monument qui date du III^e siècle une quelconque des formes *Riedonensis, Riedonensium, Riedonica* à la suite du mot *civitas*.

Malgré la longueur de la digression dans laquelle je suis entré, je n'aurai pas sujet de la regretter si je suis parvenu à éclaircir les points de philologie et de géographie historique qui se sont incidemment présentés. Pour compléter ces notions, il y aurait à expliquer l'origine du nom de lieu *Redonas* et à rechercher l'étymologie de l'ethnique *Redones* ; mais pareille étude trouvera mieux sa place dans une note rejetée en dehors du cadre de ce Mémoire.

J'aborde maintenant l'inscription de la porte Mordelaise, en invitant mes lecteurs à se reporter au dessin de la planche II. Quoique la pierre soit assez fruste, ils reconnaîtront sans peine que l'irrégularité du tracé accuse une main-d'œuvre peu soignée. L'ouvrier avait si mal pris ses mesures que, pour ne pas dépasser l'encadrement à double moulure dont on voit encore des vestiges dans le coin inférieur de droite, il s'est trouvé dans la nécessité de réduire à des proportions exiguës la lettre *o* qui termine chacun des mots *Antonio* et *Pio*.

En venant, après tant d'autres, parler à mon tour de ce monument, je me propose en partie de montrer comment la question a été traitée par quelques-uns de ceux qui s'en sont occupés. Cette étude rétrospective comporte un enseignement curieux.

Dès 1740, Muratori, l'un des fondateurs de la science épigraphique, consigna l'inscription de Gordien III ; dans son *Nov. Thesaur. Veter Inscr.* (p. MLXXV, 5), d'après une copie qui lui fut communiquée par Bimard de la Bastie. On a peine à comprendre que jusqu'à présent aucun archéologue breton ne paraisse avoir soupçonné l'existence de cette importante mention dans un recueil réputé classique en la matière. Je répare cette injuste omission en reproduisant la propre annotation de l'auteur ; pour l'avoir méconnue, la plupart des commentateurs venus après Muratori se sont égarés dans les plus malencontreuses conjectures. Il faut dire toutefois que, par une erreur dont le célèbre épigraphiste n'est sans doute pas responsable, sa copie est fautivement partagée en trois lignes, tandis que l'original en comporte cinq. « IMP.CAES.M.ANTONIO || GORDIANO.PIO.FEL.AVG || P.M.TR.P.COS.O.R. Id est : *Ordo Rodonum (sic)*, Decurionum videlicet. *Redonum Civitas* olim Galliae Celticae Urbs, *Condate* a Ptolomeo appellatur. Lapis hic positus fuit Anno Christi 239. »

Non-seulement la mention de Muratori resta ignorée, mais aucun de ceux qui se firent les historiens de l'inscription de Gordien III ne se préoccupa d'en donner, avant tout, une copie fidèle. L'abbé Gallet^[5] ne tient nul compte des alinéas, mais en revanche introduit arbitrairement neuf lettres en plus, aux deuxième, septième et huitième mots. — « IMP.CAESAR.M. ANTONIO GORDIANO PIO FELICI AVGVSTO P.M.TR.P.COS.O.R. » — Ogée, réédité avec un fâcheux *ne varietur* par Marteville^[6], et recopié avec trop de confiance par d'autres auteurs encore, ramène à trois le nombre des lignes de l'original, supprime l'initiale du prénom M(arcus) et donne une traduction plus que libre des lettres finales O.R. — « IMP.CÆS.ANTONIO. || GORDIANO.PIO.FEL.AVG.P.M. || TR.P.COS.O.R. ie. civitas Redonis. » — Une faute de coupe, identique à celle de Muratori, dépare la leçon introduite par M. de Courson dans son récent ouvrage. (*Cart. de Redon*, Prolég., p. CXXI.)

Les signes O.R. ont successivement signifié *Offerunt Rhedones* ou *Optimales Rhedonensis* (Gallet) ; *Omnes Romani* (de Robien) ; *Oppidum*

Rhedonense, ou *Ordo Rhedonensium* (voir Marteville, *op. cit.*) ; *Ordo Rhedonensis* (Bizeul).^[7]

Antérieurement à Muratori, quelques auteurs avaient parlé de l'inscription de Gordien III. Elle a été exactement transcrite, mais sans indication de coupe épigraphique, en 1736, par P. Hévin (*Quest. et observat. concernant les matières féodales*, p. 55), et, en 1707, par dom Lobineau (*Hist. de Bret.*, t. II, col. 2), qui lit *oppidum Rhedonense* dans les lettres O.R. Enfin, d'après une communication que je dois à l'obligeance de notre savant confrère M. André, j'apprends qu'il en a été fait mention par Bertrand d'Argentré (*Hist. de Bret.*, 1588, 2^e édit., p. 19 recto) ; le célèbre historien-magistrat reproduit fautivement cette inscription ainsi qu'il suit :
« IMPERATORI CAESARI M.ANTONIO GORDIANO
PIO.FEL.AVGVST.P.M.T.R.P.COSS.V.R., » et la rapportant à l'an 244, la développe de cette manière : *Imperatori Caesari Marco Antonio Gordiano. Pio. Felici. Augusto. Pontifici Maximo. Tribunitia potestate. Consuli. Quinctum. Rhedonen.*

Je termine ce résumé bibliographique en disant que je n'ai encore rencontré qu'une seule leçon exacte de tous points, celle que M. E. Desjardins vient de donner dans son édition de la *Carte de Peutinger* (p. 27).^[8]

Pour ma part, je me tiens à la version de Muratori, et je développe de la manière suivante la fin de l'inscription : P(*ontifici*) M(*aximo*), TR(*ibunicia*) P(*otestate*), Cos(*uli*), O(*rdo*) R(*edonum*).

Le choix que je fais de la forme *Redonum* est justifié par ce que j'ai dit précédemment au sujet du fragment lapidaire n^o 2 ; d'ailleurs, une foule d'inscriptions montrent le mot *ordo* écrit en toutes lettres et suivi d'un ethnique au génitif pluriel (*Gruter*, CCLXXVII, 5; CCLXXXIV, 4; *Huebner*, 1046, 1184, 1923, 4463). Mais, en tant que sigle signifiant *ordo*, la lettre O est extrêmement rare ; j'en signale un autre exemple dans l'épigraphie hispano-romaine (*Huebner*, 863).

Les sigles TR.P. signifient *Tribunitia potestate* ou *tribuniciae potestatis* (en sous-entendant soit *functus*, soit *munere functus*), car on trouve ces deux locutions développées de la sorte (*Orell.*, 248, 958, 959). La forme orthographique *tribunicia* par un *c* est préférable à *tribunitia* par un *t* ; c'est

ce que montrent copieusement les plus anciennes inscriptions (*Orell.*, 648, *An. Chr.* 47; 859, *An. Chr.* 66; 968, *An. Chr.* 228). Un *titulus* de l'an 222 de notre ère (*Orell.*, 957) exhibe la notation du *t* ; il prouve qu'à cette époque la prononciation gutturale de *ci-* et dentale de *ti-* commençait à s'altérer sous l'influence d'une voyelle suivante, et que ces sons, essentiellement distincts en principe, se sont confondus, non pas l'un dans l'autre, mais tous deux dans un troisième, le son sifflant. Le mot *tribunicia* ne peut passer en français que sous la forme *tribunice* ; ainsi le veut l'analogie des mots *adventicius*, *facticius*, *novicius*, *patricius*, devenus *adventice*, *factice*, *novice*, *patrice*. L'adjectif *tribunicienne* ou *tribunitienne*, généralement usité, est donc de formation incorrecte.

En conséquence, je traduis l'inscription de la porte Mordelaise ainsi qu'il suit : *À l'empereur César Marc Antoine Gordien, pieux, heureux, auguste, pontife suprême, revêtu de la puissance tribunice, Consul, l'Ordre (décurional) des Rédons.*

Il s'agit là, évidemment, d'un hommage public rendu à l'empereur par le corps politique le plus élevé des *Redones* ; mais à quelle occasion ? Le texte est muet sur ce point. Ce silence me paraît trop significatif pour ne pas renfermer l'indice que je cherche. En effet, les seuls grands événements qui puissent donner lieu à un acte officiel sans y être mentionnés, sont un changement de gouvernement, une accession au trône, la prise de possession par le prince régnant d'une nouvelle prérogative, d'une nouvelle attribution (cfr. *Orelli*, n° 5563). Or, il se trouve que précisément notre inscription, par la mention qu'elle porte du consulat de Gordien-le-Pieux, appartient à la première année de son règne, l'an 239 de notre ère. Elle réunit donc tous les caractères d'une promulgation officielle de l'avènement de ce prince. Si je ne m'abuse, ma conjecture peut devenir le point de départ d'une règle propre à déterminer, dans certains cas, l'âge d'inscriptions qui ne portent point de date, mais qui sont assimilables à celle de Gordien par la teneur de leur contexte. Ce n'est pas le lieu de m'engager dans de pareilles recherches ; je me borne à indiquer les inscriptions de Probus, de Carus, d'Aurélien et de Constance (*Huebner*, 2071, 3660; *Gruter*, CCLXXVI, CCLXXXIV, 4). Je ferai cependant exception pour une inscription^[9] qui a un rapport tellement immédiat avec celle de Gordien III, qu'on ne saurait lui trouver un meilleur pendant. La voici :

FVRIAE.SABINIAE.TRANQVILLI
NAE.AVG.....
CONIVGI.IMP.CAES.M.ANTONII
GORDIANI.PII.FEL.AVG.ORDO.M.FLOR.ILIBER
RITANI.DEVOTVS.NVMINI.MAIESTATIQVE
SVMPTV.PVBLICO.POSVIT
D.D.

Le groupe M.FLOR., qui vient après ORDO, signifie *municipii Florentii* et nous donne le nom romain de l'ancienne Iliberris, aujourd'hui Grenade ; les sigles D.D. représentent la formule *decreto decurionum*.

Par son mariage avec Gordien III, Tranquillina devenait impératrice, événement qu'Eckhel place dans l'année 241 ; le *titulus* se rapporte, d'après ma thèse, à la promulgation de cet avènement, et son âge se trouve déterminé en conséquence.

Quelques personnes ont déjà fait la remarque que la pierre de Gordien, sans avoir subi de retaille, a les mêmes dimensions que d'autres voussoirs de la porte Mordelaise, et se fondent sur ce fait pour conjecturer que ces voussoirs sont des monuments du même genre, dont l'inscription serait tournée à l'intérieur de la maçonnerie ; peut-être même la pierre de Gordien est-elle revêtue d'une autre inscription sur sa face opposée. J'enregistre cette opinion qui n'a rien de déraisonnable en soi, et qui est de nature à provoquer de nouvelles découvertes, quand arrivera le moment de déplacer les voussoirs de la porte Mordelaise.

Par une étrange similitude de destinée, c'est à la réédification des portes de la vieille enceinte qu'ont été également employés les débris épigraphiques découverts à Rennes, après avoir peut-être servi plusieurs fois de matériaux à des constructions différentes élevées successivement dans le même voisinage. Il est à présumer que, suivant l'usage romain, les monuments dont nous ne possédons que des restes mutilés, bordaient la voie publique aux approches de la ville.

On ne peut s'empêcher, en parlant de l'inscription de Gordien, d'exprimer une fois de plus le regret que la plus antique archive municipale de Rennes continue à être misérablement exposée à toutes les causes

possibles de dégradation. Que de fois n'a-t-on pas vu les intérêts les plus vulgaires et les plus mesquins, ou la manie irréfléchie de destruction d'un enfant, d'un passant malintentionné, anéantir ou mutiler les legs les plus précieux de l'antiquité ! Qu'il me soit donc permis, pour conclure, de répéter la belle recommandation d'un Apôtre : *Colligite fragmenta ne pereant.*

La prochaine ouverture d'une salle d'antiquités au musée de la ville vient très-opportunément offrir à l'Administration municipale l'occasion de réaliser enfin le vœu des Rennais éclairés qui s'intéressent au passé de leur vieille cité. *Caveant Consules*, et, pour mieux faire que le Préteur, *curent de minimis.*

NOTE.

Étymologie de « REDONES. » — Ce mot a déjà exercé la sagacité des philologues ; j'indique, simplement pour mémoire, et sans en accepter aucune, les diverses solutions auxquelles on est arrivé par le recours aux idiômes congénères, gall. *rwydd*, « expeditus, facilis, prosper » ; irl. *reidh*, *rédi*, « ad ordinem redactus, planus » ; irl. *riadhy* vieux haut allem. *raida*, *reita* ; nors. *reid*, « currus, vehiculum ». M. Moët de la Forte-Maison propose pour traduction, *lanciers équestres* (*Dict. de Bretag.*, t. II, p. 514). Glück démontre que la forme *Rhedones* renferme un *h* inorganique, attribuable seulement à l'influence de la transcription grecque, $\rho = rh$. D'accord avec Zeuss, il suggère la paraphrase *celeres, veloces, agiles*, ou mieux, *curribus utentes* (*Gr. Celt.*, p. 50; *Kelt. Nam.*, p. 149). M. Pictet préfère la signification *habitants de la plaine* (*Rev. Arch.*, t. XI, p. 114). Cette étymologie, quoique venue après les autres, est encore celle que j'admets le moins. En effet, il est avéré que le territoire des *Redones* était, sous la domination romaine, couvert de profondes forêts entrecoupées de landes et de pâturages. Quand un pays présente un caractère aussi prédominant, ce n'est pas la notion de *plaine* qui a été choisie pour le désigner, si plat qu'il soit ; en pareil cas, la configuration topographique disparaît sous le manteau de la végétation.

Dans le mot *redones*, nous distinguons le radical *red* et la terminaison -*ones*. De celle-ci, je dirai seulement qu'elle est très-usitée dans la formation des noms de peuples celtiques, *Santones*, *Pictones*, *Suessiones*, *Centrones*, *Lingones*, *Britones*, etc. On est assuré par la transcription grecque, Ῥηήδονες, Σάντωνες, ainsi que par les exigences de la versification latine, que le *o* est bref, contrairement à ce que l'on observe dans les noms d'agents, *decuriōnes*, *petrōnes*, etc. Quant au radical *red*, *rhed*, il figure dans un petit nombre de mots gaulois que les auteurs nous ont transmis. La signification de chacun de ces mots est déterminée si nettement, qu'il suffit de les rapprocher entr'eux pour en déduire la valeur idéologique de leur radical. Ainsi, le composé *epo-redia* nous est expliqué en ces termes par Pline (H. N., lib. III, 21) : « *Eporedias Galli bonos equorum domitores vocant.* » Or, on sait que le premier élément, *epo*, signifie incontestablement ἵππος, *equus* ; c'est donc au deuxième élément, *redia*, que se rapporte le sens de *bonus domitor*. En second lieu, Martial nous apprend que le *veredus* était le cheval de course, de chasse ; or, ce mot est phonétiquement identique avec le gallois *go-rwydd*, pour *gwo-rwydd*, par exemple, dans *gorwyddfarch*, cheval dressé. Enfin, d'après la description que Fortunat nous a laissée de la *rheda* gauloise, nous savons que c'était une espèce de voiture attelée à quatre chevaux, sur deux de front ; un pareil équipage suppose des animaux dociles, bien dressés, et dirigés par un habile conducteur. Le passage de Fortunat mérite d'être textuellement reproduit (Poem. III, 22) :

Curriculi genus est, memorat quod Gallia, rhedam,
Molliter incedens orbita sulcat humum.
Exsiliens duplici bijugo volat axe citato
Atque movet rapidas juncta quadriga rotas.

Des trois mots *eporedia*, *veredus*, *rheda*, se dégage donc, pour le radical *red*, l'idée de *dresser*, *assouplir*, *élever*, en tant qu'il s'agit de l'éducation du cheval.

Le nom des *Redones* est, en vertu de son radical, étroitement apparenté avec ces trois mots gaulois, avec le dernier surtout, ce qui ne veut pas dire qu'il soit synonyme de *rhedarii*, conducteurs des *rhedae*. En effet, cette espèce de véhicule paraît avoir été d'un usage trop général par toute la

Gaule pour qu'il soit raisonnable d'en faire l'attribution aux seuls *Redones*. Je crois plutôt que, par ce dernier mot, il faut entendre un peuple *adonné à l'élevage des chevaux*, et renommé pour leur dressage. L'étymologie que je propose est conforme à l'idée qu'on peut se faire du genre de vie d'une peuplade gauloise ; elle nous révèle qu'à une époque reculée, l'industrie chevaline était déjà, comme elle l'est encore de nos jours, en grand honneur dans le territoire rennais.

Origine de « REDONAS. » — Les formes *Redones, Lingones, Santones, Namnetes*, etc., qui prennent les inflexions de la 3^e déclinaison latine, se sont, à une certaine époque, bifurquées dans la 1^{re} déclinaison ; mais, dans ce passage, elles ont perdu la signification ethnique pour prendre, en échange, le sens topologique ; c'est ce qu'on peut démontrer par une foule de citations. Dès l'an 400 ou 401, le rédacteur de la *Notice des Dignités* employait, dans une acception purement géographique, l'accusatif pluriel féminin *Redonas* : « Præfectus Lætorum Francorum, Redonas, Lugdunensis tertix. » On connaît encore les passages suivants : « Imperator Redonas civitatem venit » (*Annal. Eginh.*, ann. 824). — « Ad Redonas oppidum » (*Chron. Fontan.*, ann. 850). — « Nomenoius Rhedonas et Namnetas capiens, partem murorum portasque earum destruxit » (*Chron. Aquit. ap. Pertz*, t. II, p. 253). — « Ierunt Rhedonas » (*Chron. Brioc. ap. D. Morice*, t. I, col. 9). Grégoire de Tours et Frédégaire emploient à tout propos les locutions *Lingonas civitatem, Senonas civitatem, Suessionias civitatem*, ou simplement *Lingonas, Senonas, Santonas, Namnetas*, ainsi que les datifs-ablatifs *Lingonis, Santonis*. Ces formes finissent par devenir indéclinables, témoin la légende HREDONIS CIVITAS de quelques monnaies carolingiennes. Les tournures périphrastiques, telles que *civitas Rhedonum* étaient d'un usage trop incommode pour persister dans le langage populaire ; de là, l'origine d'un vocable simple, comportant à la fois la notion du pluriel et celle du genre féminin respectivement attachées à chacun des membres de la locution périmée. C'est ainsi du moins que j'explique les formes *Redonas, Namnetas*, etc. Si l'on ne rencontre pas le cas direct *Redonae*, cela tient certainement à ce que les cas obliques, étant d'un usage beaucoup plus fréquent, suffisaient à tous les besoins d'une langue qui abolissait de jour en jour le système de sa déclinaison. Remarquons aussi que le caractère essentiellement topologique des nouvelles formes les rendait dès lors aptes

à recevoir la terminaison *-ensis*, incompatible avec les thèmes ethniques. En réalité, c'est de *Redonas*, et non de *Redones*, que dérive l'adjectif *Redonensis*. Dans cette terminaison, le son nasal *en* se laissait déjà si faiblement percevoir, que la lettre *n* y est souvent omise ; la notation du mot *Lugdunensis* (*Gruter*, CCCCXXVI, 5), que je choisis parmi cent exemples, et la transcription *λαυγουνησία* (*Ptolém.*) indiquent assez clairement comment la prononciation de *-éns-is* a fini par se résoudre dans le son français *-ais*.

De même, le nom moderne de *Rennes* provient directement de l'un des cas obliques (*Redonas*, *Redonis*) de la forme topologique qui avait depuis longtemps supplanté l'ethnique *Redones*. La transformation s'explique aisément. En effets la brièveté de la pénultième prouve que l'accent tonique était fixé sur la première syllabe ; il en est résulté que les voyelles des syllabes suivantes, privées de l'appui de la voix, sont passées à l'état de muettes, *Réd'nes* ; mais les consonnes médianes, ainsi mises en contact immédiat, ne pouvaient se prononcer sans une certaine accommodation, et le *d* ne tarda pas à se convertir en *n*, par assimilation avec la voyelle suivante, *Rén-nes*.

Par des procédés phonétiques qui lui sont propres, et dont Zeuss a amplement traité dans son ouvrage capital (*Gramm. Celt.*, 1^{re} édit., p 113 et p. 164), le breton armoricain fit subir une autre transformation au nom de lieu *Redonas*, en l'amenant à la forme *Roazon*, *Roazun*, et voici comment. En premier lieu, le *ē* long de la première syllabe se diphthongue régulièrement en *oa* ; c'est ainsi que les mots latins *clēric-us*, *cēr-a* sont devenus en b.-bret. *cloarec*, *coar*. En second lieu, le *d* s'affaiblit en *z* ; comparez, en effet, lat. *ord-o* avec bret. *urz*, vieux bret. *bled* avec bret. modern. *bleiz* « loup », et, parmi les noms propres, *Judith* avec *Juzeth*, (*Chart. Cor.*, ap., D. Mor., 378), *Gaufridus*, *Judicael* (*Chart. Roton.*, *passim*), avec les formes modernes *Jaffrez*, *Jézéquel*. Des traces de cette prononciation sifflante se laissent même entrevoir dans le dialecte français de la Haute-Bretagne ; c'est du moins ce que l'on peut inférer de certains passages d'un manuscrit du xv^e siècle, le *Missel* de Michel Guibé, où on lit *Morzelaïse* pour *Mordelaïse* (*Bullet. Assoc. Bret.*, t. II, p. 168). Quant aux désinences latines *-as*, *-is*, le b.-bret. les a complètement laissés tomber.

Une dernière observation, sur laquelle j'insiste tout particulièrement. Je sais que quelques personnes, embarrassées de la présence d'un I à la suite

de la lettre R dans la dernière ligne du fragment n°2, voudraient lire ce caractère comme si c'était un H à une seule haste. Mon attention s'est portée tout récemment encore sur ce point ; or, la netteté du trait, ainsi que l'état de la surface environnante, sont tels qu'il m'est impossible d'y voir autre chose qu'un I. La vérité est qu'il existe deux petits éclats sur le bord gauche du trait de cette lettre, l'un au premier tiers environ, l'autre au second tiers de la hauteur. Ces éclats sont si minimes qu'on n'est pas sûr de les retrouver à l'estampage ; ils s'étendent latéralement à deux millimètres au plus, et leur profondeur n'est pas le quart de celle du jambage ; ils n'apparaîtraient sur un dessin que comme des points, ou tout au plus comme ces petits traits déliés qui servent de base aux extrémités des jambages. Sérieusement, on ne peut regarder ni l'un ni l'autre comme la traverse d'un H, même à l'état le plus rudimentaire ; encore faudrait-il que l'un d'eux fût à mi-hauteur de la haste. Il faut donc renoncer à la lecture d'un H et en prendre son parti ; je dirais même, si je ne craignais de paraître jouer sur les mots, qu'il faut en tirer parti et accepter la présence inattendue du I à la place du H comme un nouvel élément d'étude de la phonétique gauloise. Quant à l'interprétation du texte, elle est étrangère à ce débat philologique et reste la même, quelle que soit la lecture adoptée.

ROBERT MOWAT.

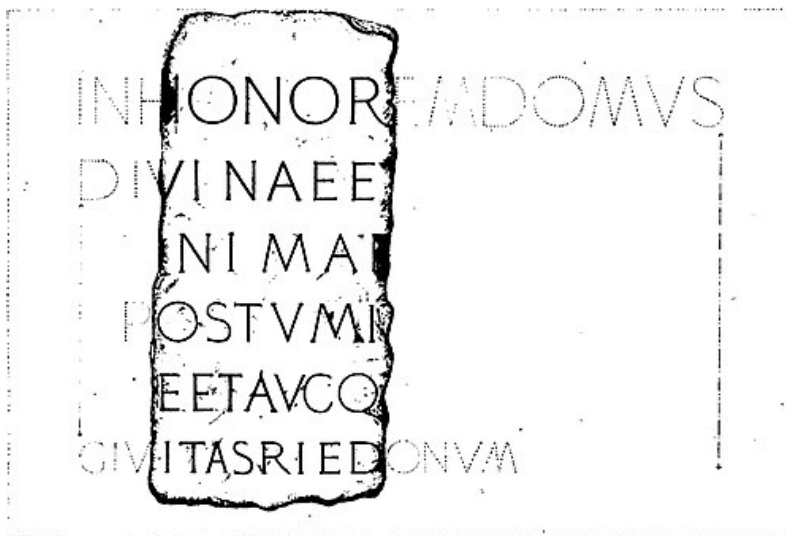
FRAGMENTS D'INSCRIPTIONS
 · TROUVÉS · DANS · LES · DÉMOLITIONS ·
 DE LA PORTE S^TMICHEL A RENNES

Pl. I.

N°1



N°2.



Lith. A. Leroy fils, Rennes

Échelle de 0^m002 pour 0^m01 (1/5)



·INSCRIPTION·ENCASTRÉE·
·DANS·LA·PORTE·MORDELAISE·
A RENNES

Pl. II



Échelle de 0^m002 pour 0^m01 (1/5)



N.B. Annuler l'échelle de la Planche I et n'employer que celle de la Planche II.

1. ↑ [Verr.](#) 2, 2, 63.
2. ↑ [Verr.](#) 2, 4, 34.
3. ↑ [Guérard](#), Essai sur les divis. territor. de la Gaule, note de la page 15.
4. ↑ [Orelli](#), Inscript. latin. ampl.-collect. 189 ; 248 ; 1096. — [Murattori](#), Nov. Thes. Vet. Insc. LXIV, 1 ; CDIX, 1 ; MXLI, 1 ; MLIV, 4 ; MLXXXIX, 1. — [Huebner](#), Corp. Insc. Lat., t. II, 2517, 1180. Notez cependant deux cas exceptionnels, *civitas Arucitana* et *civitas Pompelonensis*, dans l'épigraphie hispano-romaine (*op. cit.* 953, 2958).
5. ↑ [Dom Morice](#), *Hist. de Bret.* (t. I, col. 859).
6. ↑ *Dict. de Bret.*, édit. 1780 (t. IV, p. 19) ; édit. 1843 (t. II, p. 446).
7. ↑ *Soc. Archéologique de France*, Congrès de Nantes en 1856 (t. xx, p. 124).
8. ↑ M. L. Renier s'est également occupé de l'inscription de Gordien III, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, 1848, ouvrage que j'aurais certainement consulté avec fruit si j'avais pu en trouver un exemplaire à la Bibliothèque de la ville.
9. ↑ [Huebner](#), Corp. Insc. Lat., t. II, 2070.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- VIGNERON
- Wikisource-bot
- Loïc Mottier
- Cantons-de-l'Est
- Challwa
- Acélan
- Jahl de Vautban
- Tpt
- Seb35
- Toto256
- Phe-bot
- Hsarrazin

- Tylwyth Eldar
- Phe
- Piero~commonswiki

-
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
 2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
 3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
 4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)